

Eglise et société urbaine

Séquence proposée par Juliette
Muller (Collège du Parc, Bletterans)

Quelle place dans le programme de 5^e ?

Thème 2

Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI^e-XV^e siècle)

- » L'ordre seigneurial : la formation et la domination des campagnes
- » L'émergence d'une nouvelle société urbaine
- » L'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois

La société féodale, empreinte des valeurs religieuses du christianisme, se construit sous la domination conjointe des pouvoirs seigneuriaux, laïques et ecclésiastiques. Les campagnes et leur exploitation constituent les ressources principales de ces pouvoirs. En abordant la conquête des terres, on envisage, une nouvelle fois après l'étude du néolithique en 6^e, le lien entre hommes et environnement.

Le mouvement urbain qui s'amorce principalement au XII^e siècle fait toutefois apparaître de nouveaux modes de vie et stimule l'économie marchande.

De son côté, le gouvernement royal pose les bases d'un État moderne, en s'imposant progressivement face aux pouvoirs féodaux, en étendant son domaine et en développant un appareil administratif plus efficace pour le contrôler.

Il s'agit de monter quel rôle joue l'Église dans la société urbaine qui se met en place dans les villes d'Occident à partir du XI^e siècle.

Quelle démarche ?

Problématique : comment les villes s'organisent-elles en Europe au Moyen-Age? Quels sont les nouveaux modes de vie qui s'y développent ?

I. L'émergence des villes

II. Une Eglise qui s'adapte à la société urbaine et qui l'encadre

Une proposition d'activité qui permet de réactiver les notions de « laïc » / « ecclésiastique » vues précédemment, et qui permet d'aborder l'encadrement de la société urbaine par l'Eglise sous trois aspects différents.

Une d'activité qui peut être proposée selon différentes modalités :

- ▶ Donnée en intégralité en travail de groupe

- ▶ Divisée par binôme : deux questions par binôme (3 thèmes abordés par deux questions et 1 ou 2 documents) puis mise en commun

Perspective AP :

- Les élèves les plus en difficulté répondent aux questions mais sont dispensés des questions en gras, ils ont le vocabulaire à disposition.
- Les élèves d'un niveau moyen/correct ont l'intégralité des questions à faire avec le vocabulaire.
- Les très bons élèves ont l'intégralité des questions sans le vocabulaire.

Vocabulaire :

Clerc : membre du clergé ou personne qui étudie en vue d'entrer dans le clergé et qui porte la tonsure

Ecclésiastique : qui se rapporte au clergé

Clergé : ensemble des clercs, des religieux, des membres de l'Eglise

Laïc : qui ne fait pas partie du clergé

Le Salut : pour les chrétiens, fait de sauver son âme, de faire en sorte qu'elle aille au paradis après la mort par de bonnes actions durant la vie terrestre

Prévôt : agent du roi ou d'un seigneur qui exerce un pouvoir judiciaire

Chancelier : officier, ministre

Duc : grand seigneur noble

Document 1 : Le programme de vie de François d'Assise et de ses compagnons, XIII^{ème} siècle

« Ceux qui venaient à moi pour partager ma vie donnaient aux pauvres tout ce qu'ils avaient. Pour vêtement, ils se contentaient d'une seule tunique. Nous ne voulions rien de plus. Nous sommes des gens simples et nous nous mettons à la disposition de tout le monde. Moi je travaille de mes mains et je veux travailler. Mais si nous n'avons pas gagné assez pour vivre, nous mendions notre nourriture de porte en porte, de ville en ville. Pour nous faire ouvrir la porte, nous disons simplement : « Que le Seigneur vous donne sa paix ». Nous nous garderons bien de recevoir, sous aucun prétexte, ni monastères, ni tout ce qu'on pourra construire à notre intention conformément à notre règle de pauvreté. Ceux qui observeront ces choses seront bénis par Dieu. »

D'après le Testament de François d'Assise, 1226.

1) Doc. 1 : souligne tous les passages du texte qui montrent que François et ses compagnons, les franciscains, tiennent à vivre dans la pauvreté. D'après le texte, pourquoi les appelle-t-on les « moines mendiants » ?

D'après toi, pourquoi tiennent-ils à être le plus pauvre possible ?

2) Doc. 1 : d'après le texte, François et ses compagnons vivent-ils comme les autres moines dans des monastères isolés ? Justifie ta réponse en soulignant deux passages du texte. **Pourquoi le choix de ce lieu de vie d'après toi ?**

Document 2 : la fondation de l'hôtel-Dieu de Beaune en Bourgogne, 1443.

Le 4 août 1443 naît l'Hôtel-Dieu. La guerre de cent ans n'est pas encore terminée, Beaune souffre de misère et de famine [...]. Les trois quarts des habitants de la ville sont sans ressources et les beaunois sont, dans leur grande majorité, déclarés indigents. Pour racheter leur salut, Nicolas Rolin, chancelier du Duc de Bourgogne Philippe le Bon, et son épouse, Guigone de Salins, décident alors de créer un hôpital pour les pauvres. [...] Le 1er janvier 1452, l'hôpital accueille son premier patient. Dès lors et jusqu'au XXe siècle, les sœurs des Hospices de Beaune prendront soin de nombreux malades dans plusieurs grandes salles.[...]

<http://hospicesdebeaune.com/index.php?/hospicesdebeaune/L-Hotel-Dieu/Le-Musee>



3) Doc.2 : souligne dans le texte les problèmes que connaissent les habitants de Beaune en 1443. Dans quel but l'hôtel-Dieu est-il créé pour les Beaunois ? **Qu'espèrent obtenir pour eux-mêmes Nicolas Rolin et Guigone de Salins avec la création de cet hôpital ?**

4) Doc. 2 : qui sont les personnes qui vont travailler à l'hôtel-Dieu ?

Document 4 : des étudiants à l'université ayant un statut particulier
Au Moyen Age, tous les maîtres et étudiants sont universellement clercs [...]. Pour les étudiants de l'université de Paris au XIIe siècle il est fixé, dans l'ordonnance royale, que ni le prévôt, ni aucun magistrat n'arrêtera un écolier, ni ne l'emprisonnera à moins que l'énormité du délit n'oblige à une arrestation immédiate; en ce cas, le coupable sera conduit en prison sans être frappé, il sera rendu ensuite à la justice ecclésiastique.

« La situation juridique des étudiants de l'université de Paris au XIIIe siècle », Marie-Madeleine Davy in Revue d'histoire de l'Eglise de France.
https://www.persee.fr/doc/rhef_03009505_1931_nu_m_17_76_2583



Document 3 : Illustration du XIV^e siècle, où l'on voit Barthélémy l'Anglais, franciscain très savant venu d'Angleterre donner un cours à la faculté de médecine de l'université de Paris.
<http://lettres.sorbonne-universite.fr/Vu-du-Moyen-Age-universite>

5) Docs 3 et 4 : **les étudiants des universités sont-ils des clercs ou des laïcs ? A quoi le voit-on dans le document 3 ? En conséquence, quelle justice juge les étudiants, celle de l'Eglise ou celle du pouvoir royal ? Souligne dans le texte un passage qui montre que c'est plutôt un avantage pour les étudiants.**

6) Doc. 3 : les professeurs des universités sont-ils des laïcs ou des ecclésiastiques ? Justifie ta réponse avec un élément du document.

Proposition de trace écrite

Par la création d'hôpitaux pour les plus démunis gérés par des religieuses

Par l'apparition des **ordres mendiants** qui vivent en ville et exercent la charité

Les soins et la charité : les pauvres et les malades

Dans les villes, une Eglise qui prend en charge...

Le savoir : les étudiants

Dans les **universités** les professeurs sont des **membres du clergé**

Les étudiants des universités ont le statut de clerc